

Comment valider mon stage pratique ?

Validation du certificat de stage

1) Télécharger le certificat de stage pratique vierge

Téléchargez et imprimez le certificat vierge sur le portail BAFA régional : bafa-bafd.jeunes.gouv.fr
Remplissez-le et remettez-le au directeur ou à la directrice de la structure qui vous a accueilli pour votre stage afin qu'il ou elle remplisse la partie administrative, ainsi que l'appréciation, le signe et y appose le tampon de la structure.

2) Saisir le certificat en ligne

Toujours sur le site bafa-bafd.jeunes.gouv.fr, le stagiaire doit se connecter à son espace personnel grâce à son adresse mail, son identifiant et son mot de passe.

>> Cliquez sur l'onglet Cursus puis BAFA 2 : il est possible que le directeur ait déjà mis en ligne votre appréciation, vous devez alors seulement suivre la validation. Sinon, il vous appartient de le faire en cliquant sur « Saisir un stage pratique ».

>> Saisissez les informations administratives et l'appréciation puis validez la saisie.

>> Faites une photocopie de la version papier et envoyez l'original « pour validation » par courrier au SDJES du département du stage pratique.

Pour la Seine-et-Marne : **SDJES - Cité administrative - Bât. C - 77010 Melun Cedex.**

Profitez-en pour envoyer la photocopie de votre carte d'identité si vous ne l'avez pas déjà numérisée et envoyée par votre espace personnel.

Attention, en cas de stage « non satisfaisant », le directeur doit également envoyer une copie du certificat au SDJES du lieu du stage.

3) Validation du certificat de stage pratique

Le SDJES valide le certificat de stage pratique directement sur le site bafa-bafd.jeunes.gouv.fr

Le stagiaire le retrouvera sur son espace personnel, à l'onglet cursus. Il pourra l'imprimer, ce qui lui permettra de s'inscrire en approfondissement.

S'il apparaît « en cours de validation », c'est soit que le SDJES du lieu de réalisation de votre stage n'a pas encore reçu le certificat papier ou qu'elle ne l'a pas traité. Pour information téléphonez au service BAFA du SDJES au **01 81 74 36 11** pour la Seine-et-Marne.